



PE1

Quel drôle de nom !

édito

Vous venez d'entrer en PE1 à l'IUFM. Cette année est décisive pour votre avenir, car si entrer à l'IUFM comme PE1 est un bon départ, en sortir comme professeur des écoles est somme toute une bonne arrivée.

Le concours PE connaît un vif succès, en effet les candidats sont chaque année plus nombreux, ainsi cette année, il y a eu 93 564 inscrits, 61 634 présents pour 11 080 places en 2003 au concours externe. Autant dire que la concurrence est rude !

Or, vu les besoins sur le terrain pourvus à la hâte par des stagiaires recrutées sur liste complémentaire, on peut dire que le recrutement sur liste principale est largement insuffisant. Le SNUipp demande donc à ce que celle-ci soit allongée au lieu d'envoyer dans les classes, souvent difficiles, des personnels sans formation.

Au milieu de cette jungle, cette modeste publication tente de vous donner des points de repère et quelques munitions pour l'oral professionnel du concours, l'épreuve du feu pour devenir PE2.



Sommaire

Page 2 et 3

L'épreuve orale du concours

L'admission en PE1

Page 4 et 5

Le concours 2004

Page 6

Les chiffres du concours 2003

Page 7

Après le concours

Page 8

Etre sur la liste complémentaire

Vers la nécessaire transformation de l'école,

du métier et de la formation

L'admission en PE1

Autant de critères que d'académies ?

On peut classer les modalités d'admission en 3 groupes : le recrutement sur dossier (7 académies), sur dossier et sur test (17 académies) , enfin sur dossier, test et entretien (6 académies).

- Les dossiers des candidats sont examinés (et classés) suivant un barème : des points s'additionnent selon la filière et les diplômes universitaires obtenus, le suivi d'un module de préprofessionnalisation, l'expérience éducative dans la surveillance (MI-SE) ou dans l'animation (BAFA ou BAFD), stages en écoles... Curieusement, l'admission sur dossier est adoptée quand les candidats sont très nombreux, comme en région parisienne, ou en nombre inférieur aux places disponibles, comme dans l'académie d'Amiens. L'admission sur dossier concerne les académies de Paris, Versailles, Créteil, Amiens, la Guyane et la Guadeloupe.

- Dans la plupart des académies, l'examen du dossier est doublé d'une épreuve écrite (type QCM). Ces académies sont l'Auvergne, la Lorraine, Lyon, Nice, Montpellier, Reims, les Pays de Loire, le Midi-Pyrénées, Reims, le Poitou-Charente, la Basse Normandie, Orléans, Lille, Aix-Marseille, La Corse, La Réunion, le Limousin et Grenoble. Le plus souvent ce sont les connaissances des candidats en maths et français qui

sont vérifiées, ainsi que leur culture générale.

- Plus rares sont celles qui ajoutent un entretien à cette batterie de tests. Ce sont les académies de Bretagne, Alsace, Franche-Comté, Aquitaine, Bourgogne (selon cas particuliers) et La Martinique.

Le moins que l'on puisse dire, est que les critères d'admission en PE1 sont disparates et parfois incompréhensibles. L'idéal serait que celui qui se destine au métier de professeur des écoles puisse bénéficier de la formation de 1ère année en IUFM. Or le nombre de demandes et la limite des places disponibles obligent à une sélection. Le SNUipp demande que les moyens d'accueil en PE1 soient développés, et que les critères d'admission soient harmonisés afin de répondre à un souci d'équité et de transparence.

L'épreuve

Se préparer à l'entretien pré-professionnel...

Une fois les épreuves d'admissibilité passées, l'entretien pré-professionnel se révèle être le moment clé du concours : son importance lui vaut un coefficient 4, au regard des autres épreuves d'admission qui n'affichent qu'un coef. 2.

Au cours de l'entretien, le jury est censé "vérifier les connaissances du candidat relatives au programme de l'épreuve et son aptitude à se situer par rapport au métier de professeur des écoles". Il serait conseillé au candidat de "prendre appui ,au cours de l'entretien, sur son expérience acquise au cours d'un stage de sensibilisation au métier de professeur ou au cours d'expériences professionnelles antérieures". Les expériences de classe semblent donc déterminantes pour le candidat lors de cette épreuve. N'est-il est pas difficile de parler de la pratique du métier lorsqu'on l'a si peu pratiqué et que l'on n'a eu que très peu de temps pour s'initier aux théories pédagogiques...

Nous nous sommes entretenus avec des membres de jury de concours pour leur demander ce qu'ils attendent des candidats et comment, dans cette optique, ils forment leurs étudiants.

Redoubler la PE1

Lorsque l'on a échoué au concours, les IUFM peuvent proposer, en fonction des places disponibles, un redoublement de l'année de PE1. Là aussi, de grandes disparités selon les académies... Par exemple, l'IUFM de Montpellier a mis en place un module spécial de 200 h pour les redoublants. Ainsi, certains refont toute une année de PE1 d'autres ne font que le module (25 personnes par centre).

En général, une commission des redoublements examine les demandes et offre une seconde chance aux candidats selon qu'ils aient été admissibles ou pas, leur rang, la qualité de leur scolarité en PE1... Le redoublement n'entraîne pas la radiation de la liste complémentaire, il se peut que le PE1 soit appelé pour prendre un poste (il obtient donc le bénéfice du concours) et effectuer sa PE2 à la rentrée suivante. Les candidats qui ne sont pas admis à redoubler peuvent tout à fait se présenter en candidat libre à la session suivante... sachant qu'avoir fait une PE1 augmente statistiquement les chances de réussir au concours.



orale du concours

Ce que le jury évalue

L'exposé

Sur cette partie, le jury évalue la capacité du candidat à :

- comprendre, analyser, commenter l'ensemble documentaire (ne pas se contenter de descriptif ou de paraphrase)
 - commenter les idées fortes
 - prélever les bonnes informations
 - saisir le sens global
 - identifier la position de l'auteur
 - apprécier le problème à sa juste valeur au-travers de son expérience de classe
- De manière générale, le jury apprécie :
1. la culture, l'expérience personnelle du candidat, sa réflexion
 2. sa capacité à critiquer, à organiser son propos
 3. sa qualité de communication : registre verbal, maîtrise du discours... (éviter les confusions, les répétitions...)

" Dans la mesure où les candidats n'ont pas eu de formation professionnelle et que l'on ne sait pas s'ils viennent de PE1 ou non, l'essentiel est de percevoir l'aptitude du candidat à entrer en formation. On ne le sanctionnera pas s'il manque de connaissances pédagogiques et didactiques, parce qu'on jugera sa capacité à discuter, à prendre en compte les remarques du jury et à changer de point de vue. De manière générale, c'est son ouverture d'esprit qui sera déterminante. "

L'entretien

Il sert à évaluer :

- la diversité, la solidité des connaissances
- la distance critique par rapport aux clichés
- la sensibilité aux questions d'actualité concernant l'école, la culture...
- le bon sens du candidat
- ses compétences communicationnelles : écouter et prendre en compte les remarques du jury
- sa capacité à se remettre en cause
- sa capacité à défendre une idée, à l'argumenter
- son ouverture d'esprit, sa curiosité

Pistes de travail

Pour préparer cet oral pré-professionnel, 2 axes :

1. l'analyse des pratiques sur le plan pédagogique (la relation maître/élève) et sur le plan didactique dans les écoles d'application
2. travailler en groupes, à partir de dossier ou de points d'actualité, à prendre la parole, à relever les idées fortes, à argumenter, à discuter avec les autres... se mettre en situation de concours constitue un bon entraînement.

Entretien avec François Velly,
Directeur d'Ecole d'Application à Laon (02), formateur et jury de concours

Avec ou sans les modules de prépro. ?

Christelle (PE2 sans préprofessionnalisation)

" Il est difficile de tirer profit, pour l'oral préprofessionnel, du peu d'expérience que l'on a de la classe. D'autant que, souvent, on parle de séances ou de projets que l'on n'a même pas menés soi-même. Mais le peu dont j'ai pu disposer a enrichi, je pense, ma prestation et m'a permis de faire la différence par rapport aux candidats qui n'ont pas fait de PE1. "

Aurélie (PE2 avec préprofessionnalisation)

" A la fac, j'avais pris le module de préparation aux métiers de l'enseignement. Cela consistait en quelques petits stages avec exposés en cours sur des thèmes de pédagogie générale. Cela m'a permis de choisir entre le CAPE et le CAPES... et, arrivée en PE1, j'étais déjà initiée... Je n'ai pas vraiment l'impression que cela m'aide directement pour l'oral du concours mais j'ai rapidement pris la classe lors des stages de pratique accompagnée : j'ai tout de suite été dans le bain alors que ma binôme n'osait pas parce qu'il lui a fallu un temps d'adaptation, de découverte en fait ! "

« Être soi-même ! »

Isabelle Goubier conseillère pédagogique sur la circonscription de Garges AIS dans le Val d'Oise.

Vous êtes membre du jury de l'épreuve d'oral professionnel. Comment évaluez-vous les candidats ?

On vérifie le positionnement du candidat face à ses connaissances, si celles-ci sont réellement investies. Ce n'est pas grave s'il ne connaît pas les travaux des derniers chercheurs mais il doit néanmoins avoir les connaissances de base comme les cycles, la loi d'orientation... En bref, ce qui est connu doit être maîtrisé.

Qu'attendez-vous du candidat ?

Du bon sens surtout : " quand je ne sais pas, je ne sais pas ". Il faut qu'il nous montre qu'il peut se mettre en situation d'analyser, qu'il est capable d'évoluer avec la réflexion, la forma-

tion. Il faut aussi qu'il ait une bonne expression orale.

Qu'est-ce qu'il ne faut surtout pas faire ?

Le plus à craindre, ce sont les positionnements " café du commerce ", les lieux communs, les certitudes (les " moi, je sais ").

Quelques conseils pour préparer au mieux cette épreuve ?

Tout d'abord, être soi-même. Ne pas jouer un rôle. Ensuite, lire beaucoup les dernières parutions, les derniers articles autour de l'école : le Monde, le Monde de l'Education, ... Fenêtres sur Cours ! Être au fait de l'actualité et relier des points de celle-ci avec le texte proposé lors de votre commentaire (ce n'est pas grave si celui-ci ne fait pas 20 minutes pile). Il ne faut pas hésiter à se positionner, à dire ce qu'on en pense, à faire part de ses interrogations autour de ces articles.

Le SNUipp tient sa 3ème université d'automne du 21 au 23 octobre 2003 à Bombannes. Chercheurs, enseignants, représentants d'associations, créateurs... y participent chaque année. Retrouvez le résumé des différents ateliers dans un Fenêtres sur Cours spécial à se procurer auprès du SNUipp



L'inscription

Deux temps :

1. Inscription par internet pendant la période d'ouverture des serveurs académiques du mardi 23 septembre au mercredi 12 novembre 2003 à 17 heures.
2. Confirmation de l'inscription, à l'aide d'un imprimé intitulé "demande de confirmation d'inscription" à renvoyer avant le 1er décembre 2003 (cachet de la poste faisant foi).

Si l'imprimé n'a pas été reçu au plus tard le 24 novembre 2003, écrire en *courrier recommandé* avant le 1er décembre au service auprès duquel on est inscrit en indiquant que n'ayant pas reçu l'imprimé on confirme son inscription (indiquer le numéro provisoire qui a été délivré lors de l'inscription internet).

<http://www.education.gouv.fr/siac>

Les dates

Les dates des épreuves d'admissibilité à la session 2004 sont fixées comme suit

- Académies d'Amiens, de Besançon, de Crétel, de Dijon, de Grenoble, de Guyane, de Lille, de Lyon, de Nancy - Metz, d'Orléans - Tours, de Paris, de Reims, de Rouen, de Strasbourg, de Versailles.

Mercredi 5 mai 2004 : épreuves de français et de mathématiques

- Académies d'Aix - Marseille, de Bordeaux, de Caen, de Clermont - Ferrand, de Corse, de Guadeloupe, de Limoges, de Martinique, de Montpellier, de Nantes, de Nice, de Poitiers, de Rennes, de la Réunion, de Toulouse.

Mercredi 12 mai 2004 : épreuves de français et de mathématiques

Les épreuves de langues régionales auront lieu respectivement le 4 et le 11 mai 2004.

Inscriptions multiples

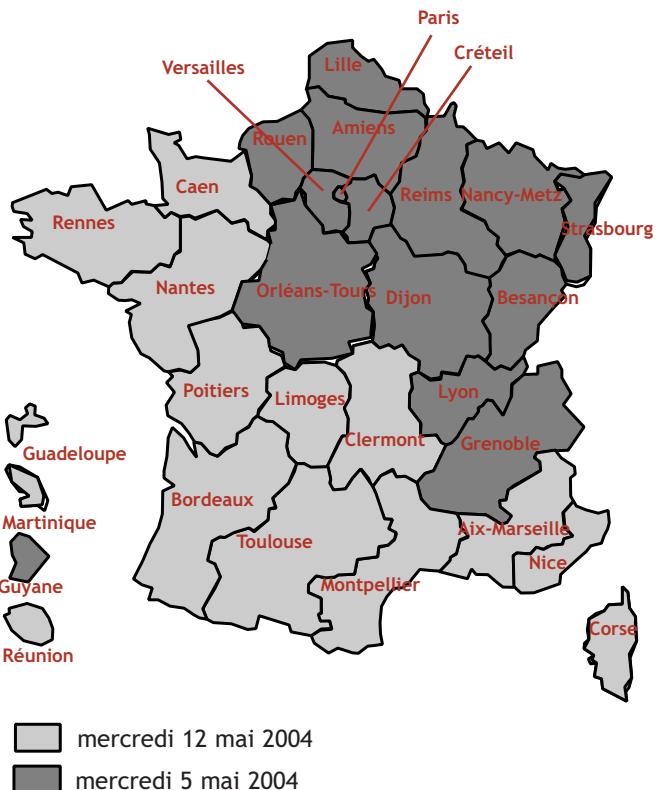
Sous réserve de remplir les conditions requises, les candidats peuvent s'inscrire, au titre d'une même session, au concours externe, au premier concours interne, au second concours interne et au troisième concours. Ils ont en outre la possibilité dans les académies intéressées, au concours externe spécial et au second concours interne spécial (langue régionale) et, dans les départements intéressés au premier concours interne spécial (langue régionale).

Lieux d'inscription

Les candidats peuvent s'inscrire dans l'Académie de leur choix.

Les étudiants admis en IUFM doivent s'inscrire auprès du recteurat de l'académie, siège de l'IUFM. Sous réserve d'avoir rempli cette formalité, ils peuvent également s'inscrire dans une autre académie dont les épreuves d'admissibilité ont lieu à une date différente de celle de l'académie où ils sont en formation. (arrêté du 7/12/1994)

Au moment de leur inscription et en vue d'une affectation en cas de réussite, ils doivent classer les départements de l'académie par ordre de préférence.



Les dates du concours 2004 par académie

Conditions d'inscription

Toute personne titulaire d'une licence ou d'un diplôme validant trois années d'études supérieures peut s'inscrire au concours. Les mères de famille de trois enfants et les sportifs de haut niveau sont dispensés de diplôme. Il faut satisfaire aux conditions d'aptitude physique à l'enseignement.

L'épreuve d'EPS

Le fait de ne pas se présenter à la séquence d'activité physique ou à la séquence d'entretien entraîne l'élimination du candidat. En revanche, le candidat qui s'est présenté à la séquence d'activité physique mais n'a pas pu l'exécuter obtient la note zéro à ladite séquence. La note finale de l'intessé est alors divisé par deux.

Candidates enceintes

Elles peuvent demandées à être dispensées si elles s'estiment inaptes à effectuer la séquence d'activité physique. La décision est prise par le président de la commission sur présentation d'un certificat médical. Les candidates se voient alors attribuer d'office pour la séquence d'activité physique une note égale à la moyenne des notes obtenus par les candidats qui ont subi ladite séquence et sans que cette note puisse dépasser 10 sur 20



Et la 3ème voie : c'est pour qui ?

Le concours appelé troisième concours s'adresse aux candidats qui ont exercé une ou plusieurs activités professionnelles dans le domaine de l'éducation ou de la formation. Le concours concerne essentiellement les aides-éducateurs. La durée des activités requises est de 4 ans au moins et doit avoir été accomplie dans le cadre d'un contrat de droit privé au cours des 5 dernières années précédant la date de clotûre des registres d'inscription de ce concours.

Les candidats doivent justifier d'un titre ou d'un diplôme sanctionnant 3 années d'études supérieures. À titre transitoire, jusqu'au concours 2004, peuvent se présenter les titulaires d'un diplôme Bac + 2.

Au delà de 2004, on ne sait pas si ce concours sera maintenu, alors que de nombreux aides-éducateurs pourraient être candidats.

Déroulement du concours

Épreuve d'admissibilité

- 1) épreuve écrite de français
- 2) épreuve écrite de mathématiques

Épreuve d'admission

- 1) Exposé sur l'expérience professionnelle dans le domaine de l'éducation ou de la formation suivi d'un entretien avec le jury visant à apprécier les motivations du candidat.
- 2) Epreuve à option, au choix du candidat lors de son inscription :
 - . sciences et technologie
 - . ou histoire géographie
 - . ou langue vivante étrangère ou langue à extension régionale délimitée
 - . ou arts plastiques
 - . ou musique
- 3) Epreuve D'EPS
Une séquence d'activité physique choisie

par le candidat parmi les trois suivantes :

- . 2000m chronométré
- . ou danse,
- . ou badminton

puis, entretien avec le jury.

La principale différence avec le concours externe est l'épreuve d'entretien. Il n'y a pas d'exposé sur un dossier "jury", suivi d'un entretien. L'exposé consiste en une description des responsabilités et des activités qui ont été confiées au candidat lors de son expérience professionnelle.

Le concours 3ème voie offrait pour les concours de 2002 et 2003 800 places pour 5293 inscrits en 2002 et 5208 inscrits en 2003.

Quelques chiffres

En 2001, 46 % des PE1 en formation à l'IUFM ont été admis au concours. Dans le même temps, 62 % des admis avaient fait une PE1 (62% en 1998, 61% en 1999, 62% en 2000).

Finalement ce sont 3 reçus sur 5 qui ont préparé le concours en I.U.F.M.

Les candidats admis ont en moyenne entre 25 et 26 ans.

Source : Note d'information du ministère de l'éducation nationale 03-43



Le concours 2003

Académies	places	% réussite	concours externe	troisième concours
Aix Marseille	476	16,1 %	30	15,5 %
Amiens	363	26,8 %	28	19,4 %
Besançon	219	17,3 %	13	18,8 %
Bordeaux	459	14,3 %	31	17,0 %
Caen	260	16,1 %	21	20,2 %
Clermont-Ferrand	177	12,6 %	17	14,5 %
Corse	25	9,2 %	6	13,3 %
Créteil	1164	35,9 %	50	30,9 %
Dijon	248	22,9 %	22	26,2 %
Grenoble	413	12,1 %	25	14,0 %
Guadeloupe	100	15,4 %	11	18,6 %
Guyane	112	36,4 %	4	19,0 %
La Réunion	194	16,7 %	15	11,2 %
Lille	796	19,2 %	85	31,0 %
Limoges	93	13,2 %	12	20,7 %
Lyon	491	11,8 %	49	22,1 %
Martinique	76	11,4 %	15	14,0 %
Montpellier	432	13,3 %	29	14,6 %
Nancy-Metz	456	23,4 %	28	25,0 %
Nantes	428	14,0 %	32	21,9 %
Nice	313	15,9 %	15	23,4 %
Orléans-Tours	429	20,1 %	31	24,0 %
Paris	226	16,5 %	24	45,3 %
Poitiers	315	10,6 %	25	15,8 %
Reims	210	22,4 %	24	30,4 %
Rennes	260	12,4 %	15	19,7 %
Rouen	258	21,1 %	20	19,2 %
Strasbourg	318	24,6 %	16	23,5 %
Toulouse	375	11,7 %	30	16,5 %
Versailles	1394	30,4 %	77	35,2 %
Total	11080	18, 0 %	800	21,4 %

Au cours des trois dernières années, le nombre de candidats au concours externe de recrutement a fortement augmenté. A cela plusieurs raisons, dont la possibilité à nouveau offerte de passer le concours dans deux académies, d'où des inscriptions multiples plus nombreuses.

Après le concours

Liste principale

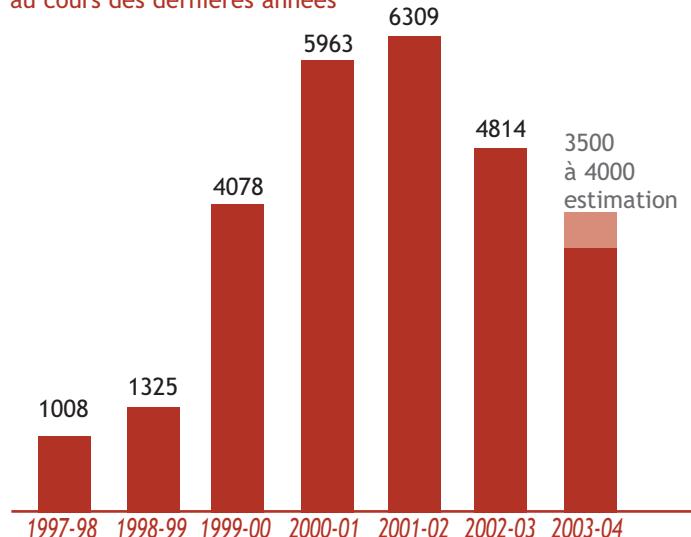
Vous êtes admis(e) sur la liste principale, vous entrez en seconde année de formation professionnelle à l'IUFM (PE2) et vous avez le statut de fonctionnaire stagiaire. Vous êtes affecté(e) dans un des départements de l'académie en fonction de votre rang de classement au concours et de vos voeux. Votre titularisation et votre première affectation sur un poste auront lieu dans ce département.

Certains, pour diverses raisons (maternité suivie d'un congé parental, disponibilité pour suivre un conjoint...) ne pourront pas rentrer immédiatement en deuxième année. Ils conservent cependant le bénéfice du concours et leur rang de classement.

Attention, au delà de trois ans, le fonctionnaire stagiaire perd son statut ; il lui faut alors repasser le concours...

Liste complémentaire

Évolution de la liste complémentaire au cours des dernières années



La liste complémentaire

L'utilisation de la liste est en théorie exceptionnelle. Y être inscrit n'est pas une garantie de recrutement. Elle est censée pallier les désistements de la liste principale ou les vacances de postes sur le terrain. Au fur et à mesure des besoins des académies et dans l'ordre de classement au concours, les candidats peuvent être recrutés dans n'importe quel département de l'académie. Si vous êtes recruté(e), vous serez directement affecté(e) sur un poste vacant. L'année suivante, vous serez admis en seconde année à l'IUFM dans le départe-

ment au titre duquel vous avez été recruté. Ceux qui n'ont pas été recrutés avant la session suivante perdent le bénéfice du concours.

La liste complémentaire devrait cette année monter entre 3500 et 4000 personnes. L'an dernier 4814 enseignants ont été recrutés sans formation. Cette situation n'est pas satisfaisante, elle démontre un manque de prévision flagrant. Pour le SNUipp, ce mode de recrutement parallèle n'est pas satisfaisant, l'augmentation du nombre de places au concours s'impose.

Transfert de scolarité

Il est possible d'effectuer la PE2 dans un autre département mais ce n'est pas un droit. La demande est à faire auprès des directeurs de centre IUFM. Les situations les mieux prises en compte sont celles de rapprochements de conjoints (ou concubins ou pacsés) avec enfants.

Si le transfert est accordé, le stagiaire sera quand même, à l'issue de sa formation, titularisé dans le département où il a été affecté à l'issue du concours et non là où il a été transféré pour la durée de la formation. Dans certains départements, il existe des commissions dans lesquelles les délégués du SNUipp sont présents. Renseignez vous auprès du SNUipp de votre département.

Maternité

Les candidates enceintes ou en congé de maternité au moment de leur admission à l'IUFM peuvent obtenir sur leur demande un report de scolarité jusqu'à la rentrée de la promotion suivante, éventuellement renouvelable dans la limite d'une autre année scolaire. Elles sont nommées professeurs des écoles stagiaires lorsqu'elles prennent effectivement leurs fonctions.





Vers la nécessaire transformation de l'école, du métier et de la formation...

Mais pourquoi vouloir transformer :

Notre système éducatif doit répondre en même temps à la scolarisation massive et à un renforcement des exigences. Si le niveau général des élèves ne cessent de progresser, les écarts entre ceux qui réussissent et ceux qui sont en difficulté s'accroissent. Le constat est simple : trop de jeunes sortent du système éducatif sans diplômes. Cet échec est souvent synonyme d'échec social ce qui le rend d'autant plus insupportable. Pourtant il y tant à faire pour sortir de cette situation.

Le SNUipp fait des propositions pour transformer l'école : développer le travail en équipe pour mieux répondre aux besoins des enfants, former par dominante pour favoriser les échanges de services et faire profiter aux élèves des compétences de chacun...

Le SNUipp demande une entrée progressive dans le métier... Pourquoi ?

A la rentrée, il y a tout à faire : organisation matérielle, connaissances des programmes, lancement de la classe... c'est difficile, et bien souvent on est seul-e pour le faire, l'accueil des PE sortant de l'IUFM dans les écoles dépend de la disponibilité de chacun. Commencer en prenant le temps de s'organiser, de réfléchir à ce qu'on fait, avec des moments pour approfondir, analyser sa pratique et continuer de se former permettrait des débuts plus sereins pour les enseignants comme pour les élèves. Le SNUipp propose que dès la première année d'exercice, les sortants d'IUFM bénéficient d'une entrée progressive dans le métier qui alterne (par exemple sous la forme de deux mi-temps) compléments de formation et pratique de la classe.

Le SNUipp, c'est quoi ?

Le SNUipp (Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des écoles, et PEGC) est le premier syndicat représentant les enseignants du primaire.

Il fait partie de la FSU (Fédération Syndicale Unitaire), première fédération de l'Education, la recherche et la culture.

Il représente et défend les enseignants, prend part aux débats de société (lutte contre le racisme, pour l'égalité hommes - femmes , les retraites, la réduction du temps de travail...). Mais surtout, il a l'ambition de faire que l'école devienne un enjeu de société. Dans cette dynamique, le SNUipp participe au Forum Social Européen de Paris St Denis du 12 au 16 novembre. Pour tendre à la réussite de tous, le SNUipp s'attache à mener des débats avec les enseignants avec des chercheurs pour élaborer collectivement des propositions pour transformer l'école, qui passe nécessairement par une formation initiale et continue de qualité.

Le WEB regorge de sites consacrés à l'éducation.

Impossible de les citer tous, mais voici une sélection pour faire votre marché...

www.momes.net : documents et adresses de sites choisis pour aider à préparer un cours ou un exposé, exercices pour les élèves à partir de 3 ans...

www.cartables.net : une banque de données sur l'école.

crpe.free.fr : des fiches et des cours classés pour chacune des épreuves.

Et bien sûr le site du SNUipp : www.snuipp.fr où vous trouverez une mine de renseignements et de liens.